



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-huit février à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 24 février 2022

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Sonia BENAVIDES, Olivier LESUEUR, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL.

Absents :

Gil GUILBERT, procuration donnée à Philippe FREMONT

Corinne BUQUET, procuration donnée à Adem COLAK

Secrétaire de séance : Raphaëlle KRÉBILL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du Conseil le point suivant :

■ CONVENTION D'OCCUPATION ONF

Monsieur le Maire informe que la commune de Montigny bénéficiait de l'autorisation de maintenir une station et une conduite de refoulement des eaux usées en forêt domaniale de Roumare pour les parcelles cadastrées B161, 164, 165, 166 et 167 (Rue de la Forêt).

Cette convention étant arrivée à expiration le 30 juin 2018, l'ONF nous propose une nouvelle convention pour une durée de 6 ans et 6 mois, soit du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2024.

Après avoir étudié le projet de convention, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

■ BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES

Après avoir étudié les devis présentés par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à 14 voix pour et 1 abstention de faire nettoyer les voies communales par la SARL



HALBOURG ET FILS, située rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville (76890), du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 (13 passages).

Forfait par passage : 515.00 € HT tous frais inclus (transport et traitement des déchets).

La dépense sera inscrite au budget 2022.

■ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir pour l'année 2022, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales, l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales

Petits bassins :

- Bassin du Vauchel (petite mare)
- Bassin de la Pommeraie
- Bassin du Petit Château
- Bassin des cottages

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois, passage du rotofil dans les endroits pentus, pieds de clôture et tours d'arbres. Taille des haies et arbustes 2 fois par an. Désherbage le long des clôtures et pieds de haie)

Entretien des espaces verts

- Allée de la Forié
- Résidence le Petit Château
- Résidence les Cottages
- Résidence l'Orée du Bois

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois. Une taille de haie des charmilles à l'entrée de la résidence est prévue dans l'année pour la résidence l'Orée du Bois).

Coût annuel 2022 : 5 400.85€ HT, soit 6 481.02€ TTC

Grand bassin du Vauchel

(2 interventions durant la saison 2022, en juin et septembre, fauchage du bassin au girovator, passage du rotofil le long de la clôture et fauchage du chemin d'accès et alentour)

Coût pour les deux interventions pour l'année 2022 : 813.72 € HT, soit 976.46€ TTC

Entretien Résidence le Grand Essart

D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.

Taille arbustes 2 fois par an avec ramassage et enlèvement des déchets.

Mairie de Montigny

Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville
425, Rue du Lieutenant Aubert
76380 Montigny
Tél. 02.35.36.23.59 - Fax 02.35.36.14.55
Contact : montigny-mairie@wanadoo.fr
www.montignyinfos.fr

Accueil du Public

Mardi et Jeudi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h
Samedi
de 9h30 à 11h30



Coût annuel 2022 : 768.67€ HT, soit 922.40€ TTC

Entretien Terrain de Football

- Tonte régulière du terrain d'entraînement et alentours ainsi que le pourtour des terrains de tennis 14 interventions durant la saison.
- Passage du rotofil autour des pieds de clôture et épandage de désherbant au pied de grillage.
- Ramassage et enlèvement des déchets de tonte.

- Pour le terrain d'honneur : Tonte de la pelouse toutes les semaines.

- Au 15 mars : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 14/11/14+mgo.
- Au 15 mai : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+mgo.
- Au traitement sélectif de la pelouse contre les mauvaises herbes (plantain, rumex, trèfle, etc.)
- Fin août épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+ oligo éléments.
- A l'automne épandage de 300Kg de scoramine de type 5/8/12 3mgo (lutte contre mousses) recalifié le sol, répulsif taupe agit contre les limaces et blaniules.
- Entretien sous les bouleaux avec passage du rotofil à raison de 3 interventions par an.
- Après la saison sportive : remise en état de la pelouse devant les buts avec passage du rotovator, ratissage manuel et ensemencement de gazon à raison de 5 kg l'are, roulage.

Coût annuel 2022 : 11 317.20€ HT, soit 13 580.64€ TTC

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2022.

■ DEMANDES DE SUBVENTIONS ORGANISMES EXTERIEURS

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

ORGANISME	MONTANT
ENVOL SAINT JEAN	100 €
YC ROUEN 76 (Club de voile d'Hénouville)	100 €
ASSOCIATION VIE ET ESPOIR	100 €
AFM TELETHON	100 €

Ces dépenses seront inscrites au budget 2022.

■ DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Mairie de Montigny

Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville
425, Rue du Lieutenant Aubert
76380 Montigny
Tél. 02.35.36.23.59 - Fax 02.35.36.14.55
Contact : montigny-mairie@wanadoo.fr
www.montignyinfos.fr

Accueil du Public

Mardi et Jeudi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h
Samedi
de 9h30 à 11h30



RUNNING CLUB	4 500 €
ESMV	4 000€
JOYEUX AINES	1 800 €
MONTIGNY ACTIVITES	800 €
FOYER CULTUREL	1000 €
COMITES DES FETES	1500 €
MONTILINK	1100 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	6 250 €

Ces dépenses seront inscrites au budget 2022.

■ VALIDATION DES PROJETS APPROUVES PAR LA COMMISSION URBANISME

Éric PAUCHET fait part des différents projets présentés lors de la commission urbanisme. En raison des contraintes budgétaires, la commission a souhaité retenir uniquement les projets suivants :

- Programme SDE 2022
- Mise en sécurité de la piste cyclable
- Sanitaires ateliers municipaux
- Agrandissement de l'école (Classe supplémentaire)

■ RAPPORT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Après avoir évoqué le rapport de protection sociale complémentaire proposé par le Centre de Gestion de Seine-Maritime, et compte-tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021)
- Prend acte du projet des Centres de gestions Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

■ ACQUISITION PLAINE DU VAUCHEL ET INDEMNITE D'EVICITION

Monsieur le Maire rappelle les points suivants :



- En date du 20 juin 2020, le conseil municipal s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée AK 125 pour la construction d'un barrage hydraulique dans le cadre de la lutte contre les inondations dans la plaine du Vauchel,
- En complément de la zone de construction de l'ouvrage, les propriétaires nous ont informé de leur souhait de céder également la zone d'inondabilité
- La zone définie par le géomètre correspond au lot B pour une surface totale de 10 342 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir le Lot B de la parcelle AK 124 d'une surface de 10 342 m²
- De fixer le prix d'acquisition à 1 € le m², soit 10 342 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à régulariser tout acte de résiliation du bail profitant à Monsieur Olivier LESUEUR, agriculteur exploitant de la parcelle, moyennant le versement d'une indemnité d'éviction calculée selon le barème en vigueur
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer toutes servitudes de passages actives et passives afférentes à ces parcelles et matérialisées au plan de division établi par le cabinet et ce aux charges et conditions qu'il jugera convenable.

■ SDE76 : PROGRAMME 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le programme des travaux 2022 préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76) et validé par la commission Urbanisme :

- Projet EP-2021-0-76445-M58, désigné « Stade de Football » dont le montant prévisionnel s'élève à 25 866 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 900,25 € TTC
- Projet EP-2021-0-76446-M4980, désigné « Résidences Beauchamps et du Petit Château » dont le montant prévisionnel s'élève à 23 742 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 442 € TTC
- Projet EP-2021-0-76446-M4981, désigné « Résidences Les Cottages et Les Saules » dont le montant prévisionnel s'élève à 22 998 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 217.25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 voix contre :

- D'adopter le projet EP-2021-0-76445-M58
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 5 voix contre :

- D'adopter le projet EP-2021-0-76446-M4980
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 7 voix contre :

- D'adopter le projet EP-2021-0-76446-M4981
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Une dépense globale d'investissement de 35 559.50 € TTC sera inscrite au budget primitif de la commune pour le programme 2022 SDE76.

■ PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 EN 2023

Le point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

■ LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Suite aux problèmes d'occupation des locaux par les associations, il est proposé aux conseillers municipaux de suspendre la location de la salle des fêtes pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 7 voix contre de maintenir la location de la salle des fêtes aux habitants.

Le contrat sera cependant mis à jour pour un accès à la salle à partir du samedi midi uniquement.

Questions diverses :

- ✓ CMJ : Collecte solidaire au profit d'associations.
Rencontre avec un apiculteur pour mise en place de ruches.
- ✓ Aménagement Piste cyclable : des pénalités de retard seront appliquées à l'entreprise FIZET.
- ✓ Utilisation feu récompense : lecture de la réglementation sur l'utilisation des feux « récompenses » interdits dans les intersections.
- ✓ Prochain conseil le 21 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.